



Firminy-Tivoli-Marmiers-Camisières-Canteloube-Clémenceau-Baradel Tronquières

Aurillac, le 20 novembre 2025

DIRECTION DE LA COHESION SOCIAL ET ENGAGEMENT CITOYEN.

Dossier suivi par :

valerie.peyrouzel@aurillac.fr

04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

Objet : Conseils de Quartier 6 et 5

Étaient présents :

Pour le CDQ6 : Chantal AMARI, Alice BELGUIRAL, Marie-Jeanne CHAUPIT, Martine CONNE, Éliane DAUZONNE, Francine GAZAL, Babette MANHEVAL, Maguy MAYENOBE, Nicole SERIEYS, Jeannette VERGNE, Jean DAUZONNE, Didier DELMAS, Francis GIBIAT, Alain RIEHL et Pierre ROUCHES.

Étaient excusés : Marie-Thérèse CHANCEL, Marie CONDAMINE, Pierre CONDAMINE, Thierry COSTE.

Étaient présents :

Pour le CDQ5 : Dany CASTANIER, Martine DECOMBAT, Roberte FIGUET, Martine ICHARD, Ginette JUPIN, Marie-Paule MAFFRE, Marie-Claude STESSEL, Guy LORENTE, Géraud OLIVIER et Roger PAILHOL.

Étaient excusés : Georgette ESCALIER, André CANTOURNET, Paul CAPEL, Bertrand CASSAN.

Représentants ville : Véronique VISY (élue référente du CDQ6), Christian FRICOT (élu référent du CDQ5) et Valérie PEYROUZEL (référente technique de la participation citoyenne).

Représentants APF France handicap : Vanessa LEYMARIE (agent associatif de la délégation du Cantal), Michel DANGUIRAL, Jean-Louis MURATET et Jérémie ANDRIEU (Adhérents APF France handicap).

Véronique VISY, Christian FRICOT et Valérie PEYROUZEL accueillent les membres des deux conseils de quartier. Ils souhaitent également la bienvenue aux représentants de la délégation du cantal « APF France Handicap ».

Puis la rencontre débute en abordant le 1^{er} point de notre ordre du jour.

1 – Intervention de l'association APF France handicap pour une sensibilisation au handicap, destinée aux membres des conseils de quartier 5 et 6.

Tournée vers le handicap moteur depuis 1933 sous le nom de "l'association des paralyés de France", l'association **APF France handicap** est créée en 2018 par quatre jeunes atteints de poliomyélite et s'ouvre à tous les handicaps en agissant en faveur d'une société inclusive et solidaire.

APF France handicap est la première association de défense et de représentation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle est reconnue d'utilité publique.

La délégation du Cantal APF France handicap :

Elle est située au 14 rue de la Jordanne à Aurillac. Cette délégation compte 160 adhérents, 20 bénévoles et deux salariées. Elle bénéficie également du soutien de 900 donateurs dont les contributions financières permettent de développer des actions de proximité.

► Ses missions :

- **Accueillir et accompagner** : Écoute, information, orientation et animation.
- **Revendiquer et représenter** : Participation aux instances départementales, information et orientation concernant les droits des personnes en situation de handicap, ainsi que la revendication et la représentation au sein de la commission d'accessibilité.
- **Développer et dynamiser** : Réalisation d'actions de sensibilisation au handicap en milieu scolaire, organisation d'opérations ressources (ventes de brioches à Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, une tombola à l'automne, une randonnée solidaire, etc.), et mise en place de groupes de parole thématiques (sclérose en plaques, aidants, accessibilité, etc.).

La loi du 11 février 2005 et la notion de handicap :

Cette loi a pour la première fois apporté une définition du handicap. Désormais, constitue un handicap « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Pour information, les handicaps sont généralement classés en catégories, regroupant elles-mêmes une multiplicité de situations. Il est à noter qu'un handicap n'en exclut pas un autre. On peut aussi distinguer les handicaps visibles et invisibles.

- **Handicap moteur** : Ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité.
- **Handicap sensoriel** : Résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs des cinq sens. Il se caractérise majoritairement par des incapacités issues d'une déficience auditive ou visuelle.
- **Handicap psychique** : Ensemble des troubles du comportement dus à une maladie psychique et n'affectant pas la capacité intellectuelle de l'individu.
- **Handicap cognitif** : Ensemble des troubles dus à une déficience des grandes fonctions cérébrales supérieures (attention, mémoire, fonctions exécutives, raisonnement, langage, etc.).
- **Handicap mental** : Ensemble des troubles liés à une réduction des facultés intellectuelles.
- **Maladies chroniques évolutives ou invalidantes** : Ensemble des troubles liés à des maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses pouvant entraîner une restriction d'activité.

En France, on compte 12 millions de personnes en situation de handicap. Parmi elles, plus de 9 millions ont un handicap invisible. Il peut s'agir d'atteintes liées à une maladie invalidante, d'un trouble sensoriel, psychique, cognitif, mais aussi d'autisme, de crises d'épilepsie, etc.

Trop souvent, les handicaps invisibles sont incompris, minimisés, niés : nombreuses sont les personnes concernées qui doivent faire face à des situations injustes ou à des remarques déplacées.

Pourquoi sensibiliser au handicap est important :

- Pour tendre vers une société plus juste et inclusive,
- Pour changer le regard sur le handicap afin que les jeunes comme les adultes dépassent les apparences,
- Pour lever certains préjugés et les stigmatisations liés au handicap,
- Pour faire comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap au quotidien.

Témoignages :

Accompagnés de Vanessa LEYMARIE, agent associatif de la délégation du Cantal APF France handicap, Messieurs Michel DANGUIRAL, Jean-Louis MURATET et Jérémie ANDRIEU partagent leurs expériences respectives concernant leur handicap, qu'il soit de naissance, consécutif à un accident de la vie ou lié à une maladie. Ils abordent ces sujets avec une perspective positive.

Au cours de leurs échanges avec les membres des CDQ, ils évoquent les différents aspects de leur vie quotidienne et la manière dont ils appréhendent leur situation en tant que personnes en situation de handicap. Ils partagent leur vécu, les défis surmontés et les stratégies mises en place pour vivre pleinement. Ces témoignages mettent également en lumière les avancées significatives de la société face au handicap, telles que l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics, l'augmentation des dispositifs d'accompagnement et la sensibilisation accrue à la diversité des handicaps. Leur objectif est de faire évoluer le regard porté sur le handicap, en aidant petits et grands à mieux comprendre les diverses formes de celui-ci. Ils encouragent ainsi l'inclusion et l'accueil des différences au sein de la société.

En partageant leurs histoires personnelles, Michel, Jean-Louis et Jérémie invitent chacun à réfléchir à ses propres perceptions et à adopter une attitude plus intégrante, contribuant ainsi à bâtir une société plus solidaire et respectueuse de la diversité.

Pour conclure :

La délégation du Cantal APF France Handicap est toujours à la recherche de dons mais également de personnes motivées pour s'engager dans des missions spécifiques tout au long de l'année. Elle propose un large éventail de missions bénévoles de proximité. Vous pouvez apporter votre soutien et votre aide à des adultes en situation de handicap lors d'activités telles que des jeux de société, des ateliers cuisine, des ateliers manuels, ou lors de sorties sportives et culturelles. Vous pouvez également intervenir lors de déplacements en poussant un fauteuil roulant, en donnant le bras à une personne, ou en apportant votre soutien lors de la prise d'un repas, etc.

Vous pouvez ainsi vous engager selon vos envies, vos compétences, tout en trouvant un équilibre entre votre engagement, votre vie personnelle et professionnelle.

Pour vous inscrire ou pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter :

APF France Handicap, délégation du Cantal

14 rue de la Jordanne – 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 20 57 - Mail : dd.15@apf.asso.fr

2 – Point et avancée sur les projets Cadre de Vie :

POUR LE CDQ5

* **Rénovation et mise en valeur du square Jean LAGARDE** (à l'extrémité de la rue Henri Dunant).

► **Point N° 1 : Réparer le mur endommagé du côté de la rue Meallet de Cours.**

Retour : Suite à la réunion sur site du mardi 08/04/25, le mur a été repris par les maçons du CTM service Bâtiment.

► **Point N°2 : Embellir le lieu en y ajoutant des fleurs.**

Il avait été acté :

- Un ornement sobre, nécessitant peu d'entretien, avec quelques **bulbes type narcisse** et de petits **arbrisseaux à fleurs** s'épanouissant sur différentes période de l'année.
- Replanter du gazon sur les deux zones sableuses.

Retour :

- L'engazonnement a été réalisé avec l'installation temporaire de ganivelles basses pour protéger la zone nouvellement plantée.
- Les bulbes de fleurs sont **financés par le Service Espaces Verts** et la plantation est prévue pour fin novembre 2025.
- Les arbustes à fleurs sont **financés par le budget du CDQ5**, la commande a été faite pour un montant de : **3 576€72** et la plantation des arbustes et vivaces se fera en février 2026.

► **Point N° 4 : Gestion des bancs sur site.**

- Quatre bancs sont présents sur le site et suffisants compte tenu de la superficie du square. Ils seront en 2026 rénovés en raison de leur état actuel. Afin d'offrir de l'ombre aux usagers, il a été décidé d'en déplacer un et d'installer une pergola agrémentée de plantes grimpantes à l'arrière d'un second.

Retour :

- **Pour budget CDQ5 2026** en attente d'un devis du service - Aire de jeux - pour l'achat des fournitures pour la pergola.

► **Point N° 5 : Rénovation de l'aire de jeux enfants.**

- L'aire de jeux a été créée en 2002 et a bénéficié d'une rénovation en 2016. Actuellement, le sol est en fin de vie, tout comme les équipements du module jeu. Il est donc nécessaire de prévoir une révision et une mise à jour de cet espace. Le collectif a pris la décision d'installer à la place deux ou trois petits modules de jeu adaptés aux enfants âgés de 3 à 10 ans, accompagnés d'un sol approprié pour garantir la sécurité des jeunes utilisateurs. De plus, dans le but de sécuriser et de protéger la zone, une clôture sera mise en place pour délimiter l'aire de jeux.

Retour :

- **Pour budget CDQ5 2026** en attente des devis du service - Aire de jeux – pour :
 - ❖ Deux ou trois modules de jeu pour les 3 à 10 ans.
 - ❖ Pour achat de fournitures et pose d'un sol EPDM qui permet une excellente capacité d'amortissement et une sécurité maximale.
 - ❖ La clôture pour délimiter l'aire de jeux ainsi que le portillon d'accès sécurisé permettant de contrôler l'entrée et la sortie des enfants.

► **Point N° 6 : Prévention déjections canines.**

Le choix a été fait de ne pas interdire l'accès aux chiens dans le square. Il est décidé d'installer **deux panneaux** : l'un à l'entrée du square, côté rue Henri Dunant, et l'autre à l'entrée côté rue Meallet de Cours, afin de rappeler aux propriétaires l'importance de tenir leurs animaux en laisse. Par ailleurs, Valérie va également contacter ses collègues de la Police Municipale pour qu'ils réalisent des patrouilles plus fréquentes sur le square. Ces interventions permettront de verbaliser si nécessaire les propriétaires qui ne respecteront pas les consignes (chiens tenus en laisse).

- Même si cela n'a pas été évoqué durant la rencontre, il est important de préciser que, deux corbeilles à papier et un distributeur de sacs déjections canines (à proximité du gymnase) sont déjà installés sur site. Ces équipements sont mis en place par la municipalité pour inciter et permettre aux usagers de respecter et préserver la propreté du lieu.

Retour :

- L'animatrice a fait le nécessaire pour la commande des deux panneaux « chiens tenus en laisse » et ils sont à ce jour installés sur le site.

POUR LE CDQ6

*** Aménagement du petit espace public situé rue de Baradel.**

- **Point N° 1 :** Retirer les grosses pierres à l'intérieur du site ainsi que celles délimitant actuellement l'espace. Créer une bordure de plus de 14 cm de haut entre le parking et les espaces verts afin d'éviter que des véhicules ne pénètrent sur l'espace public.

Retour :

- Des îlots de pierres ont déjà été enlevés, les autres le seront prochainement.
- La bordure sera créée au printemps.

- **Point N° 2 :** Créer une seule entrée située sur le côté droit, lorsque l'on se tient face à l'espace vert. L'accès à l'espace vert sera facilité par l'installation de deux ou trois quilles amovibles, permettant ainsi aux véhicules d'entretien ou autres usagers habilités d'accéder à l'espace.

Retour :

- Travaux prévus au printemps.

- **Point N° 3 :** Retirer le bac à fleurs en béton, partiellement cassé, situé à proximité des places de stationnement.

Retour :

- Le bac béton a été enlevé.

- **Point N° 4 :** À l'intérieur du site, retirer les bordures délimitant les espaces verts, qui sont en mauvais état et qui ne présentent pas d'intérêt. Une fois ces éléments supprimés, l'accès sera facilité pour la tondeuse et autres véhicules d'entretien.

Retour :

- Les bordures seront supprimées aux beaux jours.

- **Point N° 5 :** Enlever la barrière chicane située au début du chemin menant à la passerelle de la Ponétie, et déplacer le panneau interdisant le passage des deux roues motorisées à l'entrée principale, à proximité des quilles.

Retour :

- Travaux prévus pour 2026.

- ▶ **Point N° 6 :** Demande d'installation sur le site d'une table de pique-nique.
Retour :
 - Proposition abandonnée en accord avec les deux membres référents du projet.

- ▶ **Point N° 7 :** Quel est le rôle du boîtier blanc situé sur le poteau d'éclairage situé au milieu de l'espace vert et serait-il possible de le programmer pour qu'il s'allume et s'éteigne automatiquement à partir de 22h ?
Retour :
 - Pour information, l'entreprise "Eiffage" a confirmé que le coffret sur le candélabre sert à allumer le terrain de pétanque. En réponse à la question : "Est-il possible de le programmer pour qu'il s'allume et s'éteigne automatiquement à partir de 22h ?", cela est envisageable, mais il faut s'assurer de l'accord des riverains car dans le passé, des habitants avaient demandé son extinction pour éviter les regroupements et nuisances sonores.

- ▶ **Point N° 8 :** Demande pour procéder au nettoyage de la rampe de la passerelle de la Ponétie et également de refixer le tuyau ainsi que les câbles pendants sous la passerelle ?
Retour :
 - Le nettoyage de la rampe vient d'être réalisé et les câbles pendants ont été refixés correctement par des agents du Centre Technique Municipal.

- ▶ **Point N° 9 :** Actuellement, cet espace n'a pas de dénomination officielle. Certains membres trouvaient pertinent d'en choisir un afin de lui donner une identité claire.
 - *La procédure pour la dénomination d'un espace public, relève notamment de la compétence de la commission Culture. Lorsqu'une demande de dénomination est formulée, deux options possibles :*
 - *Soit proposer un nom, accompagné d'arguments justifiant ce choix.*
 - *Soit choisir un nom sur une liste proposée par le service Culture.**Il est également essentiel d'assurer la parité hommes-femmes dans le processus de dénomination, afin de promouvoir l'égalité et la reconnaissance de toutes et tous. Enfin, une fois la proposition validée par la commission Culture, elle doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.***Retour :**
 - Les membres souhaitent toujours faire une demande de dénomination et feront des propositions de noms de femmes, accompagnées d'arguments justifiant ce choix.

Concernant l'ensemble du projet, une grande partie des travaux sera réalisée en régie. Une demande de chiffrage a toutefois été demandée afin de connaître le coût total de ces aménagements, et ainsi déterminer dans quelle mesure et sur quelle partie le CDQ6 pourra apporter une participation financière.

3 - Bilan semaine écocitoyenne :

La deuxième édition de la semaine écocitoyenne a accueilli environ 1 500 personnes lors des différents événements proposés entre le samedi 27 septembre et le dimanche 5 octobre 2025.

Environ 765 enfants et adolescents issus des temps scolaires et périscolaires ont participé à certaines actions organisées durant cette période.

La journée phare du samedi, qui depuis sept ans voit les Aurillacois nettoyer les berges de la Jordanne, a permis de recueillir 670 kg de déchets (500 kg d'ordures ménagères, 30 kg de verre, 70 kg de ferrailles, 20 kg de plastiques, 50 kg de bois). Ce résultat est supérieur à celui de l'année dernière (367 kg). La différence s'explique notamment par le fait que, l'an passé, le débit de la Jordanne n'a pas permis, pour des raisons de sécurité, de sonder le lit de la rivière, contrairement à 2025.

Pour rappel, lors de la première édition en 2018, ce sont 4,4 tonnes de déchets qui avaient été ramassées.

4 - Informations diverses

► Ville d'Aurillac :

○ *Stationnement temporaire :*

Ouverture par la Ville d'Aurillac de 30 places de stationnement temporaires et gratuites au pied de la friche Engie, cours d'Angoulême, en remplacement des 30 places payantes supprimées dans le cadre du réaménagement de la place Gerbert.

○ *Travaux Place Gerbert :*

Comme le montre l'esquisse ci-dessous (non contractuelle), il s'agira d'une place très végétalisée, une vingtaine d'arbres et plus de 100 arbustes qui viendront atténuer les effets du réchauffement climatique. Il s'agira aussi d'un espace de liaisons piétonnières entre le plateau piéton, le quartier St Géraud et le projet Cours d'Angoulême. Le parking du Gravier conservera une entrée/sortie côté Pont Rouge. Le volet sécurité a été particulièrement étudié avec un éclairage public performant ainsi qu'un dispositif de vidéo surveillance.

Les travaux d'aménagement débuteront en novembre pour un achèvement en juillet 2026.



Courant octobre, changement définitif du sens de circulation de la rue du Buis, sa fermeture début novembre jusqu'à la fin de l'année permettra la réalisation du dallage de la place des Docks (un aménagement de circulation est prévu dans les 2 sens pour les riverains).

- **CMEJ (Conseil Municipal Enfance & Jeunesse) :**
Le service Jeunesse a démarché les jeunes au sein des établissements scolaires afin de leur expliquer ce qu'est le CMEJ, ce que représente l'engagement, s'ils souhaitent s'y investir, et leur expliquer comment postuler.
La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 14 novembre.
Les élections dans les établissements scolaires sont en cours.
La mise en place et l'investiture du nouveau CMEJ se dérouleront le jeudi 11 décembre à 18h au Centre de Congrès.
- **Marché de Noël :** Du 13 au 24 décembre au square Vermeuzouze 11h/20h
Nombreux exposants et animations gratuites (ateliers créatifs, dégustations, spectacles...)
- ▶ **Association des commerçants de Marmiers :**
 - Lancement des illuminations et chocolat chaud offert par les commerçants le **Jeudi 27 novembre à 18h**. Décoration des vitrines en partenariat avec les enfants du centre social de Marmiers, tombola, vitrine de Noël à estimer et à remporter !
Samedi 20 décembre : Marché de Noël, Tombola et crêpes offertes dans la galerie

5 - Échanges et questions diverses :

Q : Au cours de nos échanges avec APF France Handicap, certains membres ont souligné les problèmes d'accessibilité rencontrés dans deux rues, notamment celle de la Jordanne et la rue Debussy. Ils se demandent si ces artères peuvent être intégrées au planning d'étude de la commission voirie, portée par la Commission Communale d'Accessibilité.

R : *L'animatrice va contacter l'élue ainsi que l'animateur en charge de l'accessibilité afin de formuler cette demande.*

Q : Autre demande d'un membre du CDQ5, est-il prévu de planter de nouveaux arbres rue de Meallet de Cours ?

R : *Confirmation du chef de service des Espaces Verts que des arbres seront effectivement plantés fin février ou courant mars, dans les emplacements déjà creusés. Des plantations seront également réalisées aux pieds de ces nouveaux arbres. À ce jour, les essences d'arbres n'ont pas encore été choisies, mais elles respecteront la charte de l'arbre de la ville d'Aurillac.*

Pour conclure, Véronique VISY et Christian FRICOT invitent les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr